



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Le Quesnoy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Sophie LESNE, Maire,

Etaient présents :

Mme ALLAMANDO Isabelle, M. BACHY Julien, M. CHERMEUX Grégory, Mme CIUPA Betty, M. COLPIN Jérôme, Mme DEBROUX Françoise, Mme DECLERCK Axelle, M. DUREUX Fabrice, Mme EVRARD Victoria, Mme GEORGES Christine, Mme GIET Sandrine, M. GOUGA Amar, M. GRAVEZ Jean-Luc, Mme HENRY Marie-Antoinette, M. LECOMPTE Christophe, Mme LESNE Marie-Sophie, M. LONGUEPEE Cédric, M. MALAPEL Justin, M. PAMART Alain, Mme VERDIERE Delphine, Mme WALKENS Marie, Mme ZDUNIAK Michèle.

Procurations :

M. BEAUBOUCHER François donne pouvoir à M. PAMART Alain, M. CARPENTIER Renaud donne pouvoir à Mme. DECLERCK Axelle, M. DEVILLERS Frédéric donne pouvoir à Mme WALKENS Marie, Mme GOSSELIN Stéphanie donne pouvoir à Mme VERDIERE Delphine, Mme. LANGELIN Véronique donne pouvoir à Mme LESNE Marie-Sophie.

Etaient excusés :

M. BEAUBOUCHER François, M. CARPENTIER Renaud, M. DEVILLERS Frédéric, Mme GOSSELIN Stéphanie, Mme. LANGELIN Véronique.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme EVRARD Victoria

Madame DECLERCK ouvre la séance. Il est procédé à l'appel. Madame EVRARD Victoria est désignée secrétaire de séance.

Sur l'approbation du Compte rendu de la séance du 4 mars 2026, celui-ci est adopté à l'unanimité. Sur l'approbation du Compte rendu de la séance du 21 mars 2026, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme VERDIERE propose de débiter la séance par la question n°3.

QUESTION N°3 : APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER SUITE AU PASSAGE A LA M57

Madame VERDIERE réalise un résumé du règlement budgétaire et financier au Conseil municipal, en rappelant notamment que le règlement budgétaire et financier est un document devenu obligatoire depuis la mise en place de la nomenclature comptable M57.

Le règlement budgétaire et financier (RBF) encadre l'organisation, la préparation, l'exécution et le contrôle du budget communal. Il vise à garantir transparence, cohérence et rigueur dans la gestion des finances publiques locales. Un résumé de chaque partie du règlement est ainsi présenté au conseil.

Arrivée de Madame le Maire qui met aux voix le règlement budgétaire.

Le règlement budgétaire et financier est annexé à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame le maire rappelle que l'inspecteur d'académie a annoncé par courrier la fermeture de deux classes : une à l'école Chevray et une autre à l'école Averill. Cela touche plusieurs communes, notamment en raison du contexte démographique. Mme le maire a rencontré Mme SOLOCH, inspectrice de circonscription, qui a donné quelques chiffres au niveau académique, montrant de manière prévisionnelle une baisse des effectifs d'élèves entre 2026 et 2028, ainsi que des suppressions de postes, certes limitées pour 2025, mais 2026 s'annonce encore plus drastique. Madame le maire rappelle également que nous avons réussi à éviter la fermeture d'une classe l'année dernière, mais nous ne sommes pas certains d'éviter à nouveau cette situation. À cet effet, Madame le maire précise qu'elle a, d'ores et déjà, écrit un courrier à M. COTTET, inspecteur académique, afin d'exposer les différents arguments (sociologie fragile, niveau des naissances qui se redresse légèrement) justifiant le maintien de ces deux classes pour 2026. Des échanges auront lieu avec les directeurs, directrices et les parents d'élèves afin d'adopter la meilleure stratégie.

QUESTION N ° 1 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le maire rappelle le rôle du règlement intérieur du Conseil municipal. Madame le maire signale la modification de plusieurs articles par rapport à la version qui a été envoyée préalablement au Conseil municipal. Ces modifications ont été distribuées sur table à l'ensemble du conseil. Madame le maire propose de revenir sur les articles qui font l'objet de modifications :

- Article 3 : Ordre du jour

Il est proposé l'ajout de la phrase suivante : « **En cas d'urgence et à titre exceptionnel, le maire peut adresser, au plus tard quarante-huit heures avant la séance, un ou des points complémentaires à l'ordre du jour.** »

Madame le maire rappelle que les séances municipales ne sont pas très fréquentes et que l'on doit envoyer les dossiers 5 jours francs avant la tenue du conseil. Il peut arriver qu'un sujet s'ajoute, ou parfois qu'un point ait été omis à l'ordre du jour ; il faut alors attendre la séance suivante. Cet ajout permet donc de transmettre au plus tard 48 heures avant la séance le ou les points complémentaires.

- Article 8 : fonctionnement des commissions municipales

Il est proposé l'ajout de la phrase suivante : « **Les commissions peuvent auditionner des personnalités qualifiées extérieures au Conseil municipal.** »

Madame le maire rajoute que cela permet d'ouvrir la porte à des bureaux d'études ou à tout acteurs concernés par l'ordre du jour des commissions.

- Article 17 : Accès et tenue du public

Il est proposé l'ajout de la phrase suivante : « **Les enregistrements publics (audio ou vidéo) autres que ceux qui servent à l'établissement du Procès-Verbal doivent être ininterrompus dans leur diffusion (un point doit être diffusé en entier).** »

Madame le maire explique le point sur la retransmission audiovisuelle. Il est important de pouvoir retrouver le contenu et les images de la séance municipale ; c'est une pratique très courante dans les grandes villes et collectivités. Pour une ville comme la nôtre, et au regard des moyens techniques dont la commune dispose, Madame le maire propose une captation de séance en différé, consultable après le conseil municipal sur le site internet de la ville. Madame le maire propose également de débattre de ce sujet lors d'une réunion spécifique, composée de l'ensemble des membres des commissions. Concernant la mention ajoutée à l'article 17, Madame le maire précise que si une personne souhaite filmer ou enregistrer, elle sera tenue de respecter l'intégrité de chaque point dans son intégralité, afin de ne pas isoler un ou des propos hors contexte.

Monsieur COLPIN ajoute qu'il faudrait installer des microphones supplémentaires, quatre peut-être (un par rangée).

- Article 29 : bulletin d'information général

Il est proposé la modification de la phrase suivante : *La répartition de l'espace d'expression réservé aux Conseillers municipaux appartenant aux différents groupes dans l'espace libre « Expression » du journal municipal est définie de manière à ce que chaque groupe, indépendamment du fait qu'il soit majoritaire ou minoritaire dispose d'un espace identique, afin de favoriser l'expression de chacun. Compte tenu de l'espace disponible, le nombre de signes sera limité à 450, noms et prénoms des signataires non compris.*

Madame le maire précise que, étant donné que nous sommes plus que 2 listes, il est proposé d'ajuster et de fixer le nombre de signes à 450.

Madame CIUPA a plusieurs questions sur ce règlement :

- **Sur la formation des élus** : Madame le maire répond que ce règlement ne fait pas mention de la formation des élus.

- **Sur l'article 5 – Questions orales** : sur la notion de droit au débat contradictoire, Madame CIUPA suggère d'augmenter le temps global de réponse, estimant que 30 minutes est assez limité. Madame le maire précise que c'est la même rédaction que le précédent règlement intérieur ; par ailleurs, dans les faits, nous nous tenons rarement à cette discipline.

- **Sur l'article 12 – Les conseils de quartier** : ils sont facultatifs et se tiennent à intervalles réguliers. Madame CIUPA propose d'inscrire un minimum de séances par an afin de formaliser davantage leur tenue (1 à 3 séances par an). Elle propose également de donner la possibilité aux habitants d'émettre des questions écrites 48 heures avant la séance, ce qui permettrait de répondre à certaines interrogations des habitants lors du conseil municipal.

Concernant les questions écrites, Madame le maire explique, qu'en lien avec l'ordre du jour d'un conseil de quartier, il n'y a pas d'interdiction. La commune reçoit de nombreux courriers et mails auxquels nous répondons de manière régulière. Actuellement, tout le monde peut écrire ; il n'est pas utile de le préciser. Les questions orales, via les questions diverses, existent déjà. Concernant le nombre de réunions de quartier, Madame le maire précise qu'il reste encore du travail à effectuer pour améliorer le fonctionnement de la démocratie participative. Depuis 2014, la commune s'inscrit dans une démarche volontariste à ce sujet, avec des points positifs et des difficultés (la reprise après le Covid a été laborieuse, et ce sont souvent les mêmes personnes qui sont présentes). Il faut renouveler l'intérêt des citoyens ; la société évolue et il n'est pas facile de faire participer les habitants. Madame le maire renvoie plutôt ce travail à une réflexion en commission. Enfin, Madame le maire ajoute que nos moyens humains et financiers ne sont pas les mêmes que dans les grandes collectivités ; pour une ville de 5 000 habitants, il faut que des techniciens soutiennent le travail des élus, mais cela n'est pas toujours évident, car nous ne disposons pas de la technocratie des grandes villes.

Le règlement intérieur du Conseil municipal, comprenant les modifications sur table listées ci-dessus, est annexé à la présente délibération.

Il est procédé au vote ; la délibération est adoptée avec 23 voix pour (dont 5 par procuration) et 4 abstentions (Mme CIUPA, M. COLPIN, M. GRAVEZ, Mme GEORGES).

QUESTION N°2 : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le maire explique la modification apportée sur table avec l'ajout de la mention suivante :

- fixer le nombre de membres de chaque commission à 7 membres, à l'exception de la commission finances composée de 7 membres et des 8 adjoints ;

Madame le maire précise que, pour la commission finances, il est de tradition que l'ensemble des adjoints y siège, afin de répondre aux questions qui se posent dans chaque délégation.

Il est procédé au vote du principe d'une désignation à main levée sur la composition des commissions, adoptée à l'unanimité.

Il est procédé au vote de la composition des commissions, ainsi qu'il suit :

COMMISSION Culture et Jumelages

COMMISSION	
<i>Groupe Le Quesnoy la Ville qu'on aime</i>	<i>Groupe « Unir Le Quesnoy pour l'avenir »</i>
<i>-Axelle DECLERCK</i>	<i>-Betty CIUPA</i>
<i>-Renaud CARPENTIER</i>	
<i>-Grégory CHERMEUX</i>	
<i>-Sandrine GIET</i>	
<i>-Amar GOUGA</i>	
<i>-Christophe LECOMPTE</i>	

COMMISSION Aînés

COMMISSION	
<i>Groupe Le Quesnoy la Ville qu'on aime</i>	<i>Groupe « Unir Le Quesnoy pour l'avenir »</i>
<i>-Axelle DECLERCK</i>	<i>-Jérôme COLPIN</i>
<i>-Michèle ZDUNIAK</i>	
<i>-Julien BACHY</i>	
<i>-Françoise DEBROUX</i>	
<i>-Sandrine GIET</i>	
<i>-Marie-Antoinette HENRY</i>	

COMMISSION Commerce, artisanat, tourisme, camping

COMMISSIONS	
Groupe Le Quesnoy la Ville qu'on aime	Groupe « Unir Le Quesnoy pour l'avenir »
-Renaud CARPENTIER	-Jean-Luc GRAVEZ
-Frédéric DEVILLERS	
-Fabrice DUREUX	
-Marie-Antoinette HENRY	
-Christophe LECOMPTE	
-Delphine VERDIERE	

COMMISSION Finances

	COMMISSIONS	
	Groupe Le Quesnoy la Ville qu'on aime	Groupe « Unir Le Quesnoy pour l'avenir »
Membres	-Delphine VERDIERE	-Christine GEORGES
	-Victoria EVRARD	
	-Amar GOUGA	
	-Véronique LANGEVIN	
	-Cédric LONGUEPEE	
	-François BEAUBOUCHER	
Adjoins membres	-Axelle DECLERCK	
	-Renaud CARPENTIER	
	-Frédéric DEVILLERS	
	-Stéphanie GOSSELIN	
	-Grégory CHERMEUX	
	-Marie WALKENS	
	-Alain PAMART	

COMMISSION Petite enfance, enfance, écoles

COMMISSIONS	
Groupe Le Quesnoy la Ville qu'on aime	Groupe « Unir Le Quesnoy pour l'avenir »
-Delphine VERDIERE	-Betty CIUPA
-Grégory CHERMEUX	
-Victoria EVRARD	
-Marie-Antoinette HENRY	
-Justin MALAPEL	
-Marie WALKENS	

COMMISSION Sécurité, festivités, et grands évènements

COMMISSIONS	
Groupe Le Quesnoy la Ville qu'on aime	Groupe « Unir Le Quesnoy pour l'avenir »
-Frédéric DEVILLERS	-Jean-Luc GRAVEZ
-Renaud CARPENTIER	
-Victoria EVRARD	
-Christophe LECOMPTE	
-Justin MALAPEL	
-Marie WALKENS	

COMMISSION Solidarité, prévention santé, logement, handicap

COMMISSIONS	
Groupe Le Quesnoy la Ville qu'on aime	Groupe « Unir Le Quesnoy pour l'avenir »
-Stéphanie GOSSELIN	-Christine GEORGES
-Michèle ZDUNIAK	
-François BEAUBOUCHER	
-Françoise DEBROUX	
-Véronique LANGELIN	
-Delphine VERDIERE	

COMMISSION Vie patrimoniale, Mémoire, citoyenneté, liens intergénérationnels, CMJ,**Démocratie participative**

COMMISSIONS	
Groupe Le Quesnoy la Ville qu'on aime	Groupe « Unir Le Quesnoy pour l'avenir »
-Grégory CHERMEUX	-Jérôme COLPIN
-Isabelle ALLAMANDO	
-Renaud CARPENTIER	
-Françoise DEBROUX	
-Axelle DECLERCK	
-Victoria EVRARD	

COMMISSION Environnement, transition écologique, espaces verts et propreté, cause animale, jardins familiaux

COMMISSIONS	
Groupe Le Quesnoy la Ville qu'on aime	Groupe « Unir Le Quesnoy pour l'avenir »
-Marie WALKENS	-Betty CIUPA
-Michèle ZDUNIAK	
-Isabelle ALLAMANDO	
-Cédric LONGUEPEE	
-Véronique LANGELIN	
-Alain PAMART	

COMMISSION Sports et vie associative

COMMISSIONS	
Groupe Le Quesnoy la Ville qu'on aime	Groupe « Unir Le Quesnoy pour l'avenir »
-Alain PAMART	-Jean-Luc GRAVEZ
-Julien BACHY	
-Isabelle ALLAMANDO	
-Fabrice DUREUX	
-Justin MALAPEL	
-Amar GOUGA	

COMMISSION Travaux

COMMISSIONS	
Groupe Le Quesnoy la Ville qu'on aime	Groupe « Unir Le Quesnoy pour l'avenir »
-Alain PAMART	-Jérôme COLPIN
-Frédéric DEVILLERS	
-Julien BACHY	
-Amar GOUGA	
-Cédric LONGUEPEE	
-Stéphanie GOSSELIN	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les compositions listées ci-dessus.

QUESTION N°4 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Comme le prévoit les articles L123-6, et R 123-8, du Code de l'action social et des familles (CASF), il est procédé à un vote à bulletin secret.

Vu les listes présentées, les opérations de vote au scrutin secret ayant eu lieu, avec les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de nuls et blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés / 27

- Liste Le Quesnoy la Ville qu'on aime : 4 représentants du Conseil municipal

- <i>Stéphanie GOSSELIN</i>
- <i>Françoise DEBROUX</i>
- <i>Michèle ZDUNIAK</i>
- <i>Marie-Antoinette HENRY</i>

- Liste Unir Le Quesnoy pour l'avenir : 1 représentant
 - *Christine GEORGES*

Madame CIUPA et Madame EVRARD sont désignées scrutatrices.

Sont élus à l'unanimité et à la représentation proportionnelle membres du CCAS :

<i>Groupe Le Quesnoy la Ville qu'on aime</i>	<i>Groupe « Unir Le Quesnoy pour l'avenir »</i>
- <i>Stéphanie GOSSELIN</i>	- <i>Christine GEORGES</i>
- <i>Françoise DEBROUX</i>	
- <i>Michèle ZDUNIAK</i>	
- <i>Marie-Antoinette HENRY</i>	

Madame CIUPA demande si les 5 autres personnes, désignés par madame le maire, sont déjà connues. Madame le maire précise qu'elle a déjà les candidatures, il s'agit de :

- Madame Martine LECLERCQ
- Madame Sabine NISON
- Madame Elyane PLANCO
- Madame Edith SEGARD
- Monsieur Daniel WEILL
-

QUESTION N°5 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le maire propose le vote du principe d'une désignation à main levée sur la composition des commissions, adopté à l'unanimité.

La liste suivante est ainsi proposée au vote du conseil :

Titulaire	Suppléant
-Marie-Antoinette HENRY	-Amar GOUGA
- Alain PAMART	-François BEAUBOUCHER
- Axelle DECLERCK	-Cédric LONGUEPEE
- Michèle Zduniak	-Françoise DEBROUX
-Christine GEORGES	-Jean-luc GRAVEZ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition.

QUESTION N°6 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ACHATS

Madame le maire rappelle que sous certains seuils, cela n'est pas obligatoire ; mais dans un souci de transparence, et en associant le conseil municipal dans sa diversité et sa représentation proportionnelle, Madame le maire souhaite conserver cette commission. Madame le maire rappelle la procédure dans ce type de marché public, avec une notation technique et financière, soumise à des critères précis et formels.

Madame le maire propose le vote du principe d'une désignation à main levée sur la composition de la commission, adopté à l'unanimité.

La liste suivante est ainsi proposée au vote du conseil :

Titulaire	Suppléant
-Marie-Antoinette HENRY	-Amar GOUGA
- Alain PAMART	-François BEAUBOUCHER
- Axelle DECLERCK	-Cédric LONGUEPEE
- Michèle Zduniak	-Françoise DEBROUX
- Jean-Luc GRAVEZ	-Betty CIUPA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition.

QUESTION N°7 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DELEGATION DE SERVICES PUBLICS (DSP)

Madame le maire rappelle que pour l'instant, cela ne concerne qu'un seul sujet : celui de la délégation de service public de la base de loisirs.

Madame le maire propose le vote du principe d'une désignation à main levée sur la composition de la commission, adopté à l'unanimité.

La liste suivante est ainsi proposée au vote du conseil :

Titulaire	Suppléant
-Renaud CARPENTIER	-Julien BACHY
-Delphine VERDIÈRE	-Françoise DEBROUX
-Frédéric DEVILLERS	-Justin MALAPEL
-Alain PAMART	-Cédric LONGUEPEE
-Jérôme COLPIN	-Betty Ciupa

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition.

QUESTION N°8 : Rapport d'orientations budgétaires

Madame VERDIERE propose de réaliser une synthèse du Rapport d'Orientations Budgétaires :

Le Débat d'Orientations Budgétaires, est une étape essentielle qui nous permet de partager un diagnostic clair de la situation financière de notre collectivité et de définir ensemble les grandes orientations pour l'année à venir. C'est un moment d'échange, de transparence et de préparation du budget primitif.

1. Contexte national et contraintes extérieures

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte financier particulièrement contraint. La loi de finances prévoit un effort important pour réduire le déficit public, ce qui se traduit par plusieurs mesures impactant directement les collectivités :

- Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement au niveau de 2025 ;
- Hausse progressive de la Taxe Générale pour les activités Polluantes jusqu'en 2030 ;
- Reconstitution du dispositif Dilico, même si les communes en sont exonérées ;
- Diminution de certaines compensations fiscales (DCRTP, DTCE, impôts de production).

2. Situation financière de la collectivité

Notre collectivité présente une situation financière maîtrisée. Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 se chiffrent à hauteur de 6 673 693 €. Ils sont estimés pour 2026 à 7 107 000 €, on parle bien dans ce cas des crédits inscrits.

Le conseil aura l'occasion de revenir sur le détail lors de l'examen du Compte Financier Unique lors du prochain Conseil municipal mais comme vous avez pu le constater, la section de fonctionnement est contenue, les charges à caractère général qui comprennent les achats, les fluides, les assurances etc.. Sont même en baisse.

Pour 2026, les conflits en moyen orientés pourraient avoir une incidence sur les fluides par ailleurs, des frais d'étude lié au réseau de chaleur ainsi que des dépenses liées à la sécurisation de l'informatique des services seront inscrits dans ce chapitre.

Les charges de personnel connaissent une augmentation régulière suite aux augmentations du point d'indice et des taux de cotisations retraites. La cotisation de la CNRACL augmentera encore de 3% en 2026. A noter également, la suppression des contrats aidés a une conséquence sur notre masse salariale.

Sur les autres charges de gestion courante il est à noter une augmentation de la cotisation du SDIS et à Noréade.

Sur les recettes de fonctionnement, le montant réalisé 2025 est de 7 777 108 €, elles sont estimées à 7 756 999 pour 2026. Les atténuations de charge correspondante aux remboursements pour l'essentiel sur les frais de personnel ont été revues à la baisse dû à la suppression également des contrats aidés. Les produits des services des domaines : recettes de la cantine, danse, théâtre... ont augmentées en 2025 sont estimées sur le réalisé 2026.

Sur les impôts et taxe, même si les bases prévisionnelles augmentent, la commune n'a pas prévu d'augmentation des taxes pour 2026.

Sur les dotations et participations, comme annoncé en préambule, le gel annoncé de la Dotation Générale de Fonctionnement et la baisse DCRTP qui est une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (TP).

Concernant l'investissement :

Les crédits qui permettent d'autofinancer les investissements s'obtiennent grâce à la section de fonctionnement et plus précisément sur la différence positive entre les prévisions de recettes et de dépenses.

Pour 2026, le virement à la section d'investissement est estimé à 1 100 317 €, il a pour finalité le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital et le surplus financera les autres dépenses d'investissement.

La capacité d'autofinancement (CAF) d'une commune représente les ressources financières propres qu'elle dégage grâce à son fonctionnement courant, une fois toutes les charges obligatoires payées. C'est l'argent réellement disponible pour :

- Financer les investissements (travaux, équipements, infrastructures),
- Rembourser les emprunts,
- Renforcer la trésorerie,
- Éviter un recours excessif à l'endettement

Des tableaux indicatifs se retrouvent dans le document notamment en page 12, du rapport d'orientation budgétaire. A noter que pour l'année 2026 calcul de la CAF est indiqué sur les prévisions et non sur les réalisations.

Sur les emprunts, actuellement quatre emprunts sont en cours (Page 12). Il n'est pas envisagé de contracter de nouveaux emprunts pour 2026.

Les recettes d'investissement :

Les demandes de subventions sont systématiques, le détail est fourni en page 14.

Sur les autres recettes, elles proviennent en plus des subventions, et du virement de la section d'investissement, du FCTVA et des dotations aux amortissements.

Sur les dépenses d'investissement, sont prévues, pour un montant estimé de 6 016 391 € : la valorisation touristique, l'aménagement du parc du musée, la maison d'urgence, le réaménagement du théâtre ainsi que la réfection de la toiture du tennis. Madame le maire complète la liste des dépenses d'investissement envisagées, notamment : des travaux de voirie et de trottoirs, l'achat et les travaux du 9 rue Henri Weibel, l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux dans les bâtiments scolaires, la réfection des toitures du complexe de tennis (en deux phases), la réfection du stade enherbé, les travaux du théâtre, les études et l'enquête publique pour l'extension du cimetière, le Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) relatif au classement en SPR, ainsi que la finalisation du marché de valorisation touristique (assises, sonorisation du théâtre de verdure, signalétique touristique le long des remparts). Monsieur Chermeux précise que cette signalétique a fait l'objet d'un long travail historique et pédagogique afin de proposer un parcours agréable et ludique pour tous.

Madame le maire cite également les travaux prévus pour la crèche, l'achat de matériel pour les services techniques, les travaux de la passerelle en bois dans les remparts, la poursuite des travaux du parc du musée, ainsi que des travaux d'aménagement sur la base de loisirs (traitement de la zone de baignade par un système de bullage, achat d'une faucardeuse afin d'améliorer la qualité de l'eau de l'étang), la poursuite du programme OPAH-RU et de l'aide communale à la rénovation des façades. L'arrêt de MaPrimeRénov' l'année dernière a porté un coup au dispositif, mais il est permis d'espérer que l'année 2026 marque une reprise et un redémarrage.

Monsieur GRAVEZ demande des détails sur la sécurité informatique. Madame le maire rappelle que la sécurisation des données est aujourd'hui essentielle. Actuellement, celles-ci sont stockées sur deux serveurs. La question qui se pose est celle de stocker nos données à l'extérieur de la commune, chez des professionnels, afin de garantir un niveau de sécurité maximal. Cette réflexion est d'actualité et il conviendra d'étudier les implications financières pour la commune.

Concernant le ROB, Monsieur GRAVEZ demande le nombre de personnels en PEC concernés par l'arrêt du dispositif, les services concernés et s'ils ont été maintenus. Madame le maire précise que l'État n'a plus les finances nécessaires pour financer ce type de contrats aidés. Cela fait désormais presque deux ans que la commune fonctionne sans PEC, ce qui entraîne notamment une surcharge de la masse salariale. France Travail est l'organisme chargé de la mise en place de ce type de contrats. Les contrats arrivés à échéance ont dû être arrêtés, la commune n'ayant pas les moyens d'embaucher l'ensemble des bénéficiaires. Cela représentait parfois, sur une année complète, une vingtaine de contrats PEC, principalement dans les services des espaces verts et des écoles. Nous avons toutefois la chance de compter la présence d'ADACI sur la commune, via un chantier d'insertion, ce qui permet encore de bénéficier de quelques PEC.

Concernant la rénovation du tennis, Monsieur GRAVEZ indique que des infiltrations par le sol ont été constatées. Madame le maire précise que la commune est en relation régulière avec la présidente du club et que ce problème n'a pas été signalé.

Monsieur GRAVEZ revient sur la fermeture de deux classes, estimant que la baisse de la natalité ne peut pas tout justifier. La priorité de la commune reste l'attractivité pour les jeunes ménages, se traduisant notamment par une offre locative satisfaisante, avec par exemple la création de logements sur le site Unéal.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Questions diverses :

Monsieur COLPIN informe qu'un problème d'accessibilité a été constaté au niveau de la poste lors des jours de marché. Madame le maire indique que la situation sera surveillée et corrigée lors des prochains marchés.

LE QUESNOY, le 1^{er} avril 2026



Marie-Sophie LESNE
Maire
Vice-présidente de la CCPM
Vice-présidente de la Région Hauts-de-France